



SARL Aunis Immo – Place Lenoir - 1 rue Victor Hugo 17450 FOURAS LES BAINS

Tél : 05 46 82 37 30

aunis-immo@century21.fr

www.century-aunis-fouras.com

BAREME DES HONORAIRES applicables à compter du 1^{er} avril 2019

Transactions Immobilières - A la charge du vendeur

Immeubles à usage d'habitation ou dépendance, garage

1 – Prix net vendeur de 1 à 50 000 euros.....FORFAIT de 4000 euros TTC

2 – Prix net vendeur de 50 001 à 120 000 euros.....8 % TTC

3 – Prix net vendeur à partir de 120 001 euros.....5.5 % TTC

Les tranches 2 et 3 se cumulent (cf.barème détaillé affiché en vitrine et en agence)

Terrains - Prix net vendeur à partir de 1 euro.....10 % TTC

Fonds de commerce - Prix net vendeur à partir de 1 euro.....10 % TTC

Avis de valeur tous types de biens immobiliers situés à L'Île d'Aix.....FORFAIT de 150 euros TTC

Transactions locatives

Locations hors commerciales

1 - Locations vides à l'année : 12 % TTC du loyer annuel (hors charges) à partager par moitié entre bailleur et preneur, rédaction du bail et établissement de l'état des lieux compris (forfait 100 € TTC par partie)

2 - Locations de vacances tous types : 21 % TTC du loyer total, compris état des lieux + Frais de dossier 39 euros TTC à la charge du preneur

3 - Meublées : 6 % TTC du loyer total, à la charge du preneur

Locations commerciales - 12 % TTC des loyers cumulés de la première période triennale, à la charge du preneur

Etat des lieux : 100 euros TTC à la charge du demandeur - Rédaction de bail : 100 euros TTC à la charge du demandeur

Gestion locative

Locations vides et meublées à l'année : 8% TTC sur toutes sommes encaissées, à la charge du bailleur

Locations de vacances : 6 % TTC sur toutes sommes encaissées, à la charge du bailleur